

Bonjour,

L'Assemblée Générale Constitutive (AGC) et l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de la future Association Repair Café Tours auront lieu le 12 janvier 2019 à partir de 15h.
Elles se tiendront à cette adresse : Le Point d'O, 23 rue Pierre Brossolette, 37700 Saint-Pierre-des-corps

Le Point d'O nous prête ses locaux à titre gracieux, un grand merci à eux !

Des points à l'Ordre Du Jour complémentaire n'est pas admis lors de l'AGC afin de conserver du temps pour l'AGE qui suivra (vos points de l'ODJ y seront traités).

L'ODJ de l'AGE est constitué à la vue de tous les bénévoles sur cette liste de discussions jusqu'à son annonce le 29 décembre 2018 (afin d'avoir 2 semaines entre l'annonce de l'ordre du jour définitif et l'AGE).

En cas d'ordre du jour insuffisant pour l'AGE une réunion de travail la remplacera, tous les points d'Ordre du jour pourront être abordés mais toutes modifications des statuts ne pourront être votées qu'à l'Assemblée Générale suivante.

Les membres qui souhaitent présenter leur candidature au Conseil d'Administration doivent en manifester la volonté dès réception de la présente convocation par mail ou SMS (au numéro expéditeur)

Si vous êtes dans l'impossibilité d'être présent lors d'une AG, nous vous rappelons que vous pouvez vous faire représenter par un adhérent via une procuration. (Exception de l'AGC ou un simple bénévole peut porter une procuration)

!\ Attention il vous faudra une procuration pour l'AGC et une autre pour l'AGE, la procuration devant nommer explicitement la (ou les) Assemblée(s) avec les termes "Assemblée Générale Constitutive" et "Assemblée Générale Extraordinaire".

Déroulement de l'assemblée générale Constitutive

14h45 Ouverture de la salle et mise en place (aide bénévole bienvenue !)

15h Accueil et introduction de l'Assemblée Générale:
Présentation du déroulé
Présentation des processus de débat et de votes
Lecture de l'Ordre Du Jour et clarification

15h45 Ouverture de l'Assemblée Générale Constitutive

Traitement de l'Ordre du jour (points légaux uniquement):

- Nom de l'association
- Siège social
- Statuts (document de travail https://docs.google.com/document/d/14iOlwmJBmiMy1jRdfp-nE-DQGZ4M2Q2xahw_2GptDPY/edit?usp=sharing)
- Élection du Conseil d'Administration (CA)
- Élection du premier Bureau par l'AGC (normalement élu par le CA suite à une AG)

Ordinaire/Extraordinaire)

-Désignation d'un mandataire légal pour la déclaration de l'association ou déclaration immédiate en ligne

Fin de l'Assemblée Générale Constitutive

